

*Grosses réparations voirie communale- programme 2025
approbation et demande de subvention au Conseil Départemental*

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 8
Votants 8

L'an deux mil vingt - quatre
le 29 août à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER,
Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 août 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE , MM.
BONNAUD, CRUCHET, PASCAL, MME GIRAUD

ABSENTS : MME CIBERT, MM. LEURS, REBEYRAT.

Mme Joëlle DELUCHE a été élue secrétaire.

**GROSSES RÉPARATIONS VOIRIE COMMUNALE- PROGRAMME 2025 : APPROBATION et
DEMANDE DE SUBVENTION au CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental demande la présentation des dossiers de demandes de subvention au titre de la prochaine programmation des Grosses Réparations de la Voirie Communale (GRVC).

Une procédure de consultation est en cours pour les travaux de voirie dans le village de Juniat (programme de GRVC 2024)

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif entre les villages de Lascoux et Juniat ayant été réalisés cette année, une étude a été demandée aux services de l'ATEC pour que la voie communale qui dessert le village de Lascoux soit remise en état.

Les travaux prévus seraient : installation et la signalisation de chantier- pose de caniveaux béton type CC2 pour canaliser les eaux de ruissellement dans les grilles avaloirs existantes- curage du fossé dans la continuité du caniveau- revêtement en enrobé à chaud type BBSG 0/10 jusqu'à la limite du domaine public- scarification mécanique du chemin ainsi que la mise en œuvre de GNT pour assurer un confort de circulation aux riverains qui l'empruntent et calage des acotements.

L'estimation globale s'élève à : **18 000.00 € HT** soit 21 600.00 € TTC

Monsieur le Maire précise que ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 40 % dans le cadre des Grosses Réparations Voirie de la Voirie Communale et que le surplus sera financé sur fonds propres au Budget Primitif 2025.

Il propose que ces travaux ne soient pas intégrés au programme 2025 du SYGESBEM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- D'approuver le programme de travaux de grosses réparations à la voirie communale 2025 ci-dessus et de ne pas l'intégrer au programme 2025 du SYGESBEM.
- De solliciter l'attribution au taux le plus élevé d'une subvention du Conseil Départemental au titre des Grosses Réparations de la Voirie Communale
- De demander l'inscription de ce projet au titre de la programmation CTD 2025.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 6 septembre 2024



POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 6 septembre 2024

Le Maire
Serge NOUGIER

